

Comment distinguer les dépenses de fonctionnement et d'investissement

Les dépenses d'investissement

A RETENIR

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...

Il s'agit principalement des acquisitions suivantes :

- logiciels, licences, brevets ;
- imprimante, ordinateur, serveur, disque dur, écran, photocopieur, carte graphique... ;
- tables, chaises, congélateur, tabouret de laboratoire, armoire, plan de travail... ;
- équipements divers : générateur de gouttelettes, vidéoprojecteur, appareil photos, système de mesure, aspirateur, incubateur, évaporateur, centrifugeuse, microscope, balance de laboratoire, laveur ultrason...

Les dépenses de fonctionnement

A RETENIR

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des laboratoires et des services, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Le petit équipement qui n'augmente pas le patrimoine, ne constitue pas un investissement durable : il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

Il s'agit principalement des achats suivants :

- produits chimiques, acétone, enzyme, gaz, solvant, air comprimé... ;
- capteur, pipette, clé USB, tube à centrifuger, détendeur, batteries, platine, périphériques informatiques, mandrin, câble, blender, capteur... ;

- vêtements de travail ;
- fournitures de bureau : crayons, gomme, papier, cartouches d'encre... ;
- prestations de service : contrat de maintenance des équipements ;
- frais de missions, frais de réception, frais de déplacement, frais de transport, frais d'affranchissement, frais de déménagement ;
- entretien et réparation de matériel ;
- frais de formation ;
- inscription aux colloques, congrès, séminaires ;
- documentation (abonnement revues, ouvrages...) et publications

Point de vigilance sur quelques particularités

Certaines dépenses peuvent dépendre de la section d'investissement ou de la section de fonctionnement.

Pour les pièces détachées

En fonctionnement

Lorsqu'il s'agit de **pièces de rechange maintenant l'équipement en bon état d'utilisation**, la dépense sera affectée en dépense de fonctionnement. Ce sont de petits équipements (ex : coupleur de fibre) assimilables à de l'entretien ou de la réparation.

En investissement

En cas d'achat d'un **ensemble de pièces détachées dont la finalité est la réalisation d'un équipement** (avec un montage réalisé en interne), la dépense sera affectée en dépense d'investissement. Il conviendra de bien veiller à un achat unique global de toutes les pièces utiles.

Pour les études et conception

En fonctionnement

Les **études simples** seront imputées à cette section lorsqu'elles n'aboutissent pas à la conception d'un équipement.

En investissement

La section d'investissement sera utilisée si **les dépenses d'études débouchent sur la conception d'un équipement** reprenant les caractéristiques citées au 1^{er} paragraphe.

Pour toute question sur le choix de la section de fonctionnement ou d'investissement, vous pouvez contacter :



Myriam PALMISANO, cheffe du service de la comptabilité
01 40 79 59 27
myriam.palmisano@espci.fr

Cette fiche est également disponible sur l'intranet, ici :

<https://intranet.espci.fr/sfc/bons-de-commande/>